

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 15 janvier 2010**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Sylvie DERVILLE (pouvoir), Jean BOURGEOIS (pouvoir), Raphaël GRANON (pouvoir)

Secrétaire de séance : Claude LIOTARD

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2009

**A : Rajout à l'ordre de séance :**

1 : Agence postale : Monsieur le Maire informe le conseil que l'agence postale de Beaufort sur Gervanne sera inaugurée le 23 janvier 2010. le maire propose au conseil municipal de conclure une convention avec les communes de Beaufort sur Gervanne, Eygluy Escoulin, Gigors et lozeron, Ombrière, Plan de Baix, Suze et Montclar sur gervanne. Ceci afin de répartir les charges de fonctionnement de l'Agence Postale Communale située sur le territoire de Beaufort sur Gervanne.

La participation de chaque commune est fixée à 1 € par habitant pour l'exercice 2010, les termes de la révision étant fixés dans la convention. Cette convention est fixée pour 9 ans à compter de la date de signature et se renouvelle par tacite reconduction.

2 : CCC : Le conseil réaffirme son accord pour participer au frais du gymnase intercommunal de Piégros La Clastre.

3 : Drôme Gervanne : un écart important entre le relevé de compteur de Drôme Gervanne à Chantemerle et le relevé du compteur communal au réservoir de Montclar est constaté. Il y aura lieu de se rapprocher du syndicat pour en rechercher les causes.

**B : Ordre du jour :**

**1- Ecole**

Monsieur le maire informe le conseil que la mairie a reçu une mise en demeure du trésor public pour une facture impayée concernant le SIVOS de Beaufort sur Gervanne pour les années 2007-2008.

A l'unanimité, le conseil décide, en application de la réunion en sous-préfecture en juin 2007 :

- de refuser le règlement,
- délibère en donnant son accord pour que la commune de Montclar sur Gervanne adhère au RPI de Piégros La Clastre et rappelle qu'un courrier en date du 17 juillet 2009 a été adressé aux communes de Mirabel et Blacons et Piégros la Clastre leur demandant de se positionner pour officialiser notre adhésion au RPI..

2 – Déneigement : Après avoir lu un courrier recommandé avec accusé de réception de quatre habitants de la commune, au quartier La Conche se plaignant que le déneigement n'a pas été assez rapide, le conseil municipal décide la rédaction d'une réponse appropriée, informant les demandeurs :

- qu'ils sont les seuls sur la commune à s'être plaint
- vu l'étendue de la commune, l'entreprise de déneigement ne peut être à chaque carrefour à 7 heures du matin et à 17 heures le soir.

Le maire rappelle que la commune a obligation de déneiger les voies communales en priorité. Le maire mentionne que la commune a fait le nécessaire pour satisfaire les personnes ayant une urgence médicale, nous ayant prévenus.

3 - ANEM : Le conseil municipal donne son accord :

- pour la reconduction en 2010 de l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne
- et pour le versement de la cotisation 2010.

4 – PACCARD : Le conseil municipal donne son accord pour la reconduction du contrat de l'entreprise PACCARD, Fonderie de cloches et carillons, pour une durée de cinq ans, comprenant un déplacement annuel pour l'entretien de la cloche de l'église.

5 – CCVD : Micro-crèches : après avoir lu l'extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes du Val de Drôme, concernant la compétence Enfance, le conseil maintient sa décision de rester adhérent à la halte Garderie de Aouste sur Sye et délibère pour refuser la modification de l'intérêt communautaire de la CCVD. La Halte garderie fait partie de la Communauté de Communes du Crestois.

6 – Office de tourisme de Crest : après avoir pris connaissance de la demande de subvention pour l'année 2010, le conseil décide de sursoir à la participation financière au fonctionnement de cet office et refuse le versement de 50% de la taxe de séjour (90 euros en 2009).

7 – Formation d'un agent : Le conseil ne donne suite à la demande de formation d'un agent intercommunal en électricité. Une formation de deux jours en électricité n'apparaît pas suffisante pour habilitier un agent dans une fonction.

8 – SCI Le Dérot : La mairie a reçu un courrier de la SCI Le Dérot concernant des problèmes internes à cette structure. Le conseil considère ces désagréments sont d'ordre purement interne aux copropriétaires du Dérot.

9 – Urbanisme : Le permis de construire de Mr Matthieu BEGOU pour la construction d'un hangar avec panneaux photovoltaïques n'apporte aucune remarque du conseil municipal. Il sera transmis au service de l'état pour instruction.

Le prochain conseil municipal est fixé au 19 février 2010.

Fin de séance : 22h00<